

RAPPORT DE LA COMMISSION  
CONCERNANT  
LE PREAVIS MUNICIPAL N°2-1/24

---

Réalisation d'une place  
intergénérationnelle à la rue du Levant 5-  
7-9 – Demande de crédit construction

---

Chavornay, le 24 avril 2024

Madame le Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission composée de Mme Carine Protti et de MM. Pierre-Alain Auberson, Olivier Briand, Jean-Charles Ericz et Marc Kunze rapporteur, s'est réunie le 17 avril 2024 en présence de M. Yves Leuenberger municipal délégué afin d'étudier le préavis municipal concernant la réalisation d'une place intergénérationnelle à la rue du Levant 5-7-9. Mme la Syndique Laurence Marchand était excusée pour cette séance. La commission remercie M. Leuenberger pour ses explications et diverses réponses aux questions.

**Préambule :**

Entre le bâtiment du Levant 7-9 disposant d'appartements adaptés, d'une UAPE, de cabinets de médecins et d'un cabinet de physiothérapie et le bâtiment du Levant 5 disposant de 10 appartements faisant office de centre d'accueil temporaire se trouve une zone herbeuse de 2450 m<sup>2</sup> dont le plan de quartier n'autorise que de petits aménagements. Dès lors, la municipalité propose d'y construire une place intergénérationnelle.

**Analyse du projet :**

Ce projet consiste à construire une place intergénérationnelle avec des jeux pour enfants entre 2 et 12 ans, des appareils de maintien de forme pour séniors, une zone dévolue au jardinage, un terrain de pétanque, des tables et bancs, une zone de verdure et un cheminement piétonnier.

Après analyse, la commission est unanimement favorable à la réalisation de ce projet et tient à souligner les points suivants :

- Ce projet, ayant pour but principal de dynamiser la résidence, a été le fruit de réflexions menées au sein d'un groupe de travail constitués des différents acteurs se trouvant à proximité de cette place (représentant du cabinet Medicavo, représentant du cabinet de physiothérapie, responsable du CAT, référente sociale, représentant de la S.A. propriétaire des bâtiments et délégation de la municipalité). Il répond donc aux besoins des juniors et des seniors, mais sera également très certainement fort apprécié des habitants du quartier.
- Le cheminement prévu est adapté aux rollators et PMR. Des arbres seront plantés à proximité afin de rendre son utilisation également agréable en été.
- Les appareils pour séniors et les jeux pour enfants ont été sélectionnés suite à 5 visites de lieux similaires. Ce seront donc des appareils robustes et éprouvés.
- La problématique du bruit en soirée a également été discutée avec les résidents. Un règlement sera établi afin de limiter l'utilisation de cette place en soirée.

**Financement :**

Afin de pouvoir obtenir du soutien de différentes fondations, une association à but non lucratif a été créée. Cette association a d'ores et déjà obtenu un financement de 109'000 CHF et est encore en attente d'autres réponses dont par exemple la Loterie Romande. En fin d'exécution du chantier, l'association remettra à la commune l'entier de l'infrastructure.

L'investissement se monte à un maximum de 321'582 CHF. Ce montant est susceptible de diminuer en fonction des retours qui seront obtenus des différentes fondations sollicitées.

Il est à noter qu'un crédit de 150'000 CHF est prévu au plan d'investissement 2024-2028. Il est bien clair que l'investissement prévu va bien au-delà de ce crédit. Il était prévu initialement d'y implanter une simple place de jeux. Cependant le projet proposé va bien au-delà en y ajoutant de nombreux éléments pour enfants vu la proximité avec l'UAPE et des appareils de maintien de forme pour seniors conseillés par les médecins et le cabinet de physiothérapie.

**Conclusion :**

Au vu de ce qui précède, la commission invite le conseil communal de Chavornay à soutenir le préavis présenté et à prendre les décisions suivantes :

Le conseil communal de Chavornay

- vu le préavis de la Municipalité n° 2-1/24,
- ouï le rapport de la Commission ad hoc,
- ouï le rapport de la Commission des finances,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide

- d'autoriser la Municipalité à procéder à la réalisation d'une place intergénérationnelle à la rue du Levant 5-7-9,
- d'accorder à ce titre un crédit de CHF 321'582.00 CHF,
- de financer ce montant par la trésorerie courante et de le porter sur un compte d'investissement au bilan.

La Commission

Carine Protti :



Pierre-Alain Auberson :



Olivier Briand :



Jean-Charles Erlicz :



Marc Kunze, rapporteur :

